



**SADC**

Société  
d'aide au développement  
de la collectivité

**DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**36<sup>e</sup> assemblée générale annuelle  
de la SADC de la Haute-Gaspésie  
Tenue à la Salle du Club des 50 ans et + des Monts  
le 26 juin 2024 à compter de 19h**

---

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
3. Vérification des présences et du quorum
4. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 juin 2023
7. Mot du président et du directeur général
8. Présentation du rapport annuel
9. Présentation du rapport de l'auditeur et des états financiers au 31 mars 2024
10. Élections au conseil d'administration
11. Nomination de l'auditeur pour l'exercice financier 2024-2025
12. Présentation des membres du conseil d'administration
13. Clôture de l'assemblée

**36<sup>e</sup> assemblée générale annuelle  
de la SADC de la Haute-Gaspésie  
Tenue à la Salle du Club des 50 ans et + des Monts  
le 26 juin 2024 à compter de 19h**

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président de la société, monsieur Pierre Roger, souhaite la bienvenue aux membres de la Société d'Aide au Développement de la Collectivité de la Haute-Gaspésie (ci-après nommée SADC) qui se sont déplacés pour l'occasion. Il remercie les personnes présentes et en profite pour souligner la présence de Mme Louise Boulay, conseillère attirée à la Haute-Gaspésie chez Développement Économique Canada ainsi que M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de la Haute-Gaspésie. Il déclare l'ouverture de l'assemblée à 19h11.

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres et administrateurs de la SADC de la Haute-Gaspésie ont été dûment convoqués par un avis de convocation public paru dans le journal En Haute-Gaspésie, édition de juin 2024, ainsi que par une publication sur les médias sociaux le 3 et 10 juin 2024 et sur le site internet de la SADC le 3 juin 2024. Ces parutions sont présentées aux membres présents aux fins de vérification.

**3. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM**

Le quorum étant fixé par règlement aux membres physiquement présents dans ce contexte et aucune contestation n'étant apportée sur la régularité de la réunion, l'assemblée est reconnue légalement constituée.

Les 35 personnes ayant signé le registre des présences sont :

Jean-Louis Arsenault	Robert Beaudoin	Guy Bernatchez
Geneviève Blanchet	Louise Boulay	Carl Bourget
Pascale Caron	Jean-Paul Chabot	Gino Chenel
Jacynthe Côté	Valérie D'Argensio	Lyne Deroy
Simon Deschênes	Justine Desmeules	Rogers Fournier
Claudine Gauthier	Marie Gratton	Benoit Guyaux
Pierre Huot	Karine Labrie-Soucy	Jenny Lajoie
Sarah L'Italien	Richard Marin	Estée Mercier
Sonia Milette	Audrée-Jade Pelletier	Simon Pelletier
Jocelyne Poitras	Pierre Roger	Marcel Savard
Nathalie Sirois	Henri-Paul Thériault	Carolanne Therrien
Alain Thibault	Pierre Vallée	

**4. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

Aux termes des règlements généraux, le président de l'organisation peut présider d'office la présente assemblée, ce que ce dernier accepte de faire.

De même, les règlements généraux stipulent que le secrétaire de la société ou le secrétaire adjoint agit à titre de secrétaire d'assemblée. Le secrétaire de la société, monsieur Gilles Banville étant absent, le rôle revient au secrétaire adjoint monsieur Richard Marin qui de son côté se désiste et suggère madame Audrée-Jade Pelletier.

AGA24-06-01 Il est proposé par madame Geneviève Blanchet, appuyé et résolu à l'unanimité que madame Audrée-Jade Pelletier agisse comme secrétaire d'assemblée. Madame Pelletier accepte ce rôle. Aucune autre proposition n'étant faite à ce sujet, le président la déclare élue secrétaire de la présente assemblée.

## 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président de la société, monsieur Pierre Roger, fait la lecture du projet d'ordre du jour.

AGA24-06-02 Il est proposé par madame Valérie D'Argensio, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

## 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 27 JUIN 2023

L'avis de convocation de la présente assemblée avisait les membres que le procès-verbal de l'assemblée du 27 juin 2023 était partagé sur le site web de l'organisation. Puisque les documents ont été partagés au préalable sur le site internet de la SADC, madame Marie Gratton propose à l'assemblée une motion de dispense de lecture. La motion est accordée. Le directeur de la société en profite tout de même pour faire un suivi particulier concernant la proposition de M. Michel Dugas lors de la 35<sup>e</sup> assemblée générale annuelle à l'effet de retourner en appel d'offres pour mandater une nouvelle firme comptable. Il explique que quatre firmes ont été invitées à soumissionner, que seulement deux ont déposé une offre de services et que c'est la firme MNP qui a été sélectionnée en raison de son offre beaucoup plus avantageuse pour la SADC.

AGA24-06-03 Il est proposé par madame Marie Gratton, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la 35<sup>e</sup> assemblée générale annuelle, tenue à la Salle du Club des 50 ans et + des Monts soit adopté tel que proposé.

## 7. MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président et le directeur général résument le **Mot du président et du directeur général** qui figure aux pages 4 et 5 du rapport annuel 2023-2024 de la société. Il invite tout de même les membres à en faire la lecture intégrale.

Monsieur Roger débute en mentionnant que l'exercice 2023-2024 met un terme à une entente de financement de 5 ans avec DEC. L'entente couvrait la période 2019-2024 qui a d'ailleurs été marquée par une pandémie sans précédent, une inflation historique, une pénurie de main-d'œuvre, une augmentation des taux d'intérêt et des changements climatiques plutôt déconcertants. Il poursuit en soulignant que les

séquelles semblent limitées et en rassurant l'assistance que lors du CA du 25 juin 2024, les membres du CA ont accepté la nouvelle entente quinquennale pour les années 2024 à 2029.

L'exercice 23-24 marque également la fin du programme Fonds d'aide et de relance régionale (FARR). En effet, sur le territoire, 47 entreprises ont reçu 1 575 185 \$, dont la totalité de cette somme a été récupérée et 100 % de ces entreprises ont survécu. M. Roger mentionne d'ailleurs que ce ne fut pas le cas dans toutes les régions du Québec. Il souligne par ailleurs la fin d'une planification stratégique quinquennale fortement axée sur le développement récréotouristique. Conséquemment, il lance une invitation aux promoteurs, entrepreneurs ou partenaires de développement qui seraient intéressés à contribuer au nouvel exercice de planification pluriannuelle de contacter le directeur Richard Marin afin d'intégrer cette démarche qui devrait débiter à l'automne 2024.

Le président d'assemblée poursuit en affirmant que devant les conclusions positives de l'étude des contributions économiques des SADC et CAE pour le Québec et celle des différentes enquêtes de satisfaction, qu'il apparaît nécessaire de maintenir des services de proximité auprès des entreprises. Il mentionne également que la dernière année a connu plusieurs changements à l'interne dont un roulement de personnel et d'administrateurs ainsi qu'un fonctionnement à effectif réduit. Il termine en remerciant les bénévoles pour leur engagement ainsi qu'aux employés, partenaires et à la clientèle pour leur confiance.

## **8. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL**

Monsieur Marin débute la présentation du rapport annuel 2023-2024 en rappelant aux membres en quoi consistent la mission, la vision et les valeurs de l'organisation. Il présente également le territoire que dessert l'organisation et met l'accent sur la situation démographique de la Haute-Gaspésie qui a connu une diminution de 3 % par rapport à 2018. Un commentaire est soulevé dans la salle à l'effet que cette diminution est surprenante considérant que chaque année, des logements sont construits et laisserait croire que la population tend à augmenter. Ce dernier est suivi d'une question sur la source des données démographiques, laquelle est répondue par Mme Milette. Le directeur poursuit en présentant les 3 lignes d'affaires ainsi que les orientations stratégiques. Ces dernières feront d'ailleurs l'objet d'une mise à jour au cours de la prochaine année suite à l'exercice de réflexion stratégique quinquennal en vue.

Monsieur Marin annonce également l'arrivée de trois nouveaux fonds visant à financer des projets d'entreprise sur le plan numérique, le virage vert ainsi que le transfert et la relève entrepreneuriale. En plus de ces 3 fonds, une enveloppe sera destinée pour le renforcement des capacités collectives et organisationnelles et totalisera des montants de près de 1M \$ sur 5 ans. Il dirige ensuite les participants à la page 8 où sont présentés les résultats annuels, soit des investissements totaux de 1 123 090 \$ qui est constitué de 717 400 \$ investis via le fonds régulier, de 263 000 \$ via le Stratégie jeunesse et poursuit en précisant qu'il s'agit d'une année record considérant que la limite par promoteur est de 25 000 \$. Il présente ensuite les résultats pour les volets aide technique et développement local. Il passe rapidement les pages 9 et 10 qui présentent les états financiers de la SADC de la Haute-Gaspésie pour l'exercice se terminant au 31 mars 2024 puisque ceux-ci seront présentés plus en détail dans le prochain point à l'ordre du jour par madame Milette. À la page 9, il met cependant en lumière l'excédent de 27 321 \$ au fonds d'opération en raison d'une fin d'emploi entre autres et le montant de 167 505 \$ généré au niveau des fonds d'investissement ce qui affiche une saine gestion des placements faits dans les entreprises malgré le contexte économique. De plus, en page 10, M. Marin met l'accent sur les liquidités que possède la SADC

dans ses fonds d'investissement et que cet argent est disponible pour les entreprises ayant des projets et des besoins de financement à combler.

M. Marin survole rapidement les pages 11, 12 et 13 qui présentent le détail des investissements annuels du fonds régulier et du fonds jeunesse, qui totalisent 980 400 \$ ainsi que le détail des effets de levier, des coûts totaux des projets dans lesquels la SADC est intervenue financièrement et autres statistiques et informations financières sur les fonds. Il termine la présentation de la page 13 en mentionnant la diminution du nombre de dossiers actifs en dessous de la barre des 100 dossiers. En effet, le nombre de dossiers actifs pour 2023-2024 s'élève à 90 dossiers et cela pourrait s'expliquer par la hausse des taux d'intérêt.

À la page 14, le directeur fait part de la croissance du rendement des fonds de l'organisation en mentionnant d'entrée de jeu que la SADC doit composer avec le financement de projets entrepreneuriaux relativement risqués versus l'importance de protéger les fonds de la SADC placés au sein des entreprises de la Haute-Gaspésie. Malgré le contexte économique difficile pour la MRC, M. Marin se dit très satisfait de la croissance du portefeuille au fil des années. L'actif net du fonds d'investissement régulier a plus que doublé depuis 1988 et présente un rendement cumulatif au 31 mars 2024 de 112.31 %. Pour Stratégie jeunesse, le rendement s'élève à 37.61 % depuis 1997 ans ce qui s'avère satisfaisant compte tenu des modalités prévoyant une période de moratoire sur les intérêts de 24 mois. Il poursuit en page 15 avec la relève entrepreneuriale soulignant que cet enjeu constitue l'une des priorités de la SADC. Pour 2023-2024, c'est un montant de 363 144 \$ qui a été investi dans des projets de relève d'entreprise. Il amène l'attention sur la provenance des releveurs où sur les 9 transactions concrétisées, 4 proviennent de l'externe, 4 de l'interne et 1 de la famille. Il termine en présentant les résultats du Fonds Ressources professionnelles et l'objectif de ce budget.

Monsieur Marin poursuit en présentant les objectifs du programme Virage Vert à la page 16 ainsi que les résultats des investissements pour l'année 2023-2024. Un total de 66 000 \$ a été investi dans des projets, dont 6 337 \$ pour des projets d'optimisation de l'efficacité énergétique, 8 042 \$ pour l'optimisation de la gestion des matières résiduelles ainsi que 51 621 \$ pour la formation de 2 cohortes de 9 entreprises touristiques avec un consultant afin de les sensibiliser dans l'adoption des principes du développement durable. Monsieur Marin présente ensuite le partenariat avec CBDC Restigouche pour le projet pilote « Compétences en action » qui visait à augmenter le niveau de compétences des travailleurs dans les régions rurales du Canada. Au Québec, seulement 10 SADC ont pu prendre part à ce projet. En Haute-Gaspésie, 3 entreprises ont accepté l'invitation et 30 employés de la région ont pu participer et ainsi parfaire leur connaissance parmi les différents choix de parcours offerts (lecture, mathématique, compétences socio-émotionnelles). Il termine en soulevant les embûches qu'ont pu rencontrer les entreprises participantes dans le cadre de ce projet piloté de l'externe et s'en excuse une fois de plus. Comme 2023-2024 marque la fin d'une entente quinquennale, le directeur présente en page 19 le sommaire des résultats depuis 2019 qui totalisent des investissements en entreprise de 5.3M \$ et ce, pour tout type de financement confondu (programmes spéciaux relatifs à la covid, fonds d'investissement, contributions non remboursables dont le PAPETR, etc.). M. Marin fait un survol de la page 20 qui fait état des activités, contributions et faits saillants pour le volet développement. Il poursuit également en soulignant le travail des étudiants qui ont mis à jour les données sociodémographiques ainsi que le répertoire des entreprises de la Haute-Gaspésie. Il précise également que ce répertoire devait être rendu public, mais suite à l'entrée en vigueur de la loi 25 sur la protection des renseignements personnels, cela exigerait beaucoup de travail avant de partager le contenu à l'externe. Il termine en présentant les projections démographiques inquiétantes qui prédisent une population inférieure à 10 000 habitants.

Finalement, M. Marin présente les membres du conseil d'administration et leur adresse de sincères remerciements pour leur engagement, leur disponibilité et les 1 641 heures investies de façon bénévole au cours de la dernière année. Il profite également de l'occasion pour souligner l'excellent travail des permanents qui ont contribué aux résultats présentés.

## **9. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2024**

Le rapport de l'auditeur ainsi que les états financiers audités au 31 mars 2024 sont présentés et expliqués par Mme Sonia Millette. Elle souligne que ces derniers ont été adoptés la veille par le conseil d'administration et valide la compréhension générale auprès des personnes présentes tout en s'assurant qu'aucune question ou interrogation ne subsistent.

## **10. ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection**

Monsieur Roger explique qu'aux termes des règlements généraux, et à moins d'une proposition à l'effet contraire, le président de la corporation agit à titre de président d'élections lorsqu'il n'est pas lui-même en élections, ou à défaut la vice-présidente. Étant en élection, M. Pierre Roger ne peut agir comme président d'élections. La vice-présidente, Mme Jenny Lajoie, n'étant pas en élection accepte d'être présidente d'élections.

Aussi, aux termes des règlements généraux, le secrétaire de la société, lorsqu'il n'est pas en élections ou à défaut le secrétaire adjoint, agit à titre de secrétaire d'élections. Le secrétaire de la société, monsieur Gilles Banville étant absent, le rôle revient au secrétaire adjoint, monsieur Richard Marin qui se désiste et suggère madame Aurée-Jade Pelletier.

AGA24-06-04 Il est proposé par madame Marie Gratton, appuyé et résolu à l'unanimité, la nomination de madame Aurée-Jade Pelletier à titre de secrétaire d'élections. Madame Pelletier accepte. Aucune autre proposition n'étant faite, madame Pelletier est élue secrétaire d'élections.

La présidente d'élections rappelle les modalités d'élections au conseil d'administration et mentionne le nom des administrateurs qui ne sont pas sortants de charge soit : monsieur Arnaud Bernier et mesdames Jenny Lajoie, Jocelyne Poitras, Justine Desmeules et Chantal Pellerin. La présidente d'élections identifie ensuite les candidats et candidates dont l'avis a valablement été donné, comme décrit à l'article 5.03.1 des règlements généraux de la corporation. Il s'agit des candidatures de madame Marie Gratton et messieurs Dann Normand, Gilles Banville et Pierre Roger.

Devant quatre postes à combler et quatre candidatures reçues en bonne et due forme, tous les candidats sont présumés élus. La présidente d'élections félicite les candidats et déclare donc officiellement élus madame Marie Gratton et messieurs Dann Normand, Gilles Banville et Pierre Roger comblant ainsi les quatre postes en élection pour l'année 2024-2025.

## 11. NOMINATION DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024-2025

Monsieur Roger demande à madame Lajoie, vice-présidente de poursuivre le déroulement de l'assemblée. Ce qu'elle fait en expliquant que les états financiers doivent être audités par une firme reconnue chaque année. Comme discuté précédemment, la firme MNP a été retenue pour effectuer les audits de la SADC dans le cadre d'une entente de cinq ans dont ceux de l'exercice 2023-2024. Afin d'afficher une grande transparence et surtout la légitimité de la présente assemblée, le renouvellement de cette nomination est demandé pour l'exercice 2024-2025 ainsi que pour les années couvrant l'entente quinquennale se terminant au 31 mars 2029.

AGA24-06-05 Il est proposé par madame Nathalie Sirois, dûment appuyé et résolu à l'unanimité, la nomination de la firme MNP pour la vérification comptable annuelle de l'organisme pour l'exercice financier 2024-2025 et les 4 exercices subséquentes.

## 12. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Lajoie présente de façon officielle les administrateurs formant le conseil d'administration de la SADC de la Haute-Gaspésie :

Gilles Banville	Retraité, secteur de la santé	Sainte-Anne-des-Monts
Arnaud Bernier	Analyste en ingénierie, en environnement	Sainte-Anne-des-Monts
Justine Desmeules	Directrice MFFP, secteur de la forêt	Cap-Chat
Marie Gratton	Retraîtée, secteur de la justice et municipal	Cap-Chat
Jenny Lajoie	Policière, secteur de la justice	Sainte-Anne-des-Monts
Dann Normand	Directeur d'usine, secteur des pêches	Mont-Louis
Chantal Pellerin	Avocate, secteur de la santé	Sainte-Anne-des-Monts
Jocelyne Poitras	Retraîtée, secteur de l'éducation	Mont-Louis
Pierre Roger	Retraité, secteur de la santé	Sainte-Anne-des-Monts

Cette présentation permet de constater les efforts de représentativité géographique, sectorielle et de divers groupes d'intérêts de la collectivité par les membres du conseil d'administration comme formulés à l'article 5.02 des règlements généraux.

## 13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président et la vice-présidente remercient les membres présents pour leur participation et les invitent à demeurer pour la conférence avec M. Marcel Savard qui suit immédiatement après la clôture de l'assemblée. Les points à l'ordre du jour étant tous traités, il est proposé de lever la séance.

AGA24-06-06 Il est proposé par madame Geneviève Blanchet, appuyé et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20h06.

---

Pierre Roger, président d'assemblée

---

Audrée-Jade Pelletier, secrétaire d'assemblée